



6 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 100° x 34°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

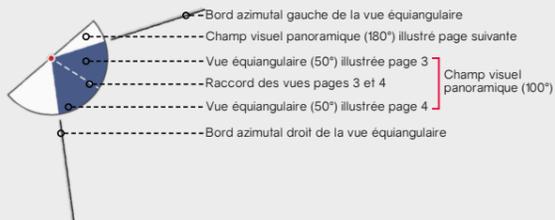
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Campremy / Bonvillers	Par leurs dimensions apparentes, les éoliennes du parc de Campremy-Bonvillers sont fréquemment masquées par la végétation qui accompagne les habitations de Farivillers ; celles du projet de la Cense, de dimensions apparentes supérieures, seront plus présentes dans le paysage de ce hameau. Les unes et les autres forment deux lignes fuyantes : sans chevauchements pour le parc de Campremy-Bonvillers et avec pour celui de la Cense.	<ul style="list-style-type: none"> > Effet de saturation visuelle > Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification > Point d'appel perturbateur 	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Frange nord de Farivillers	Du fait des dimensions apparentes des éoliennes du parc de la Cense, il n'y a pas vraiment d'effet d'écrasement du bâti mais, depuis ce secteur, ce parc éolien est nettement présent dans le paysage de ce hameau. La superposition des rotors participe à la présence visuelle du parc éolien.	Modification du paysage quotidien Interférence visuelle	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 95m | 110m | 150m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E1 (2,1km)
 Éolienne la plus éloignée : E4 (2,9km)

Légende

> Cône de vue



> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien refusé
- Projet éolien de la Cense

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.2

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

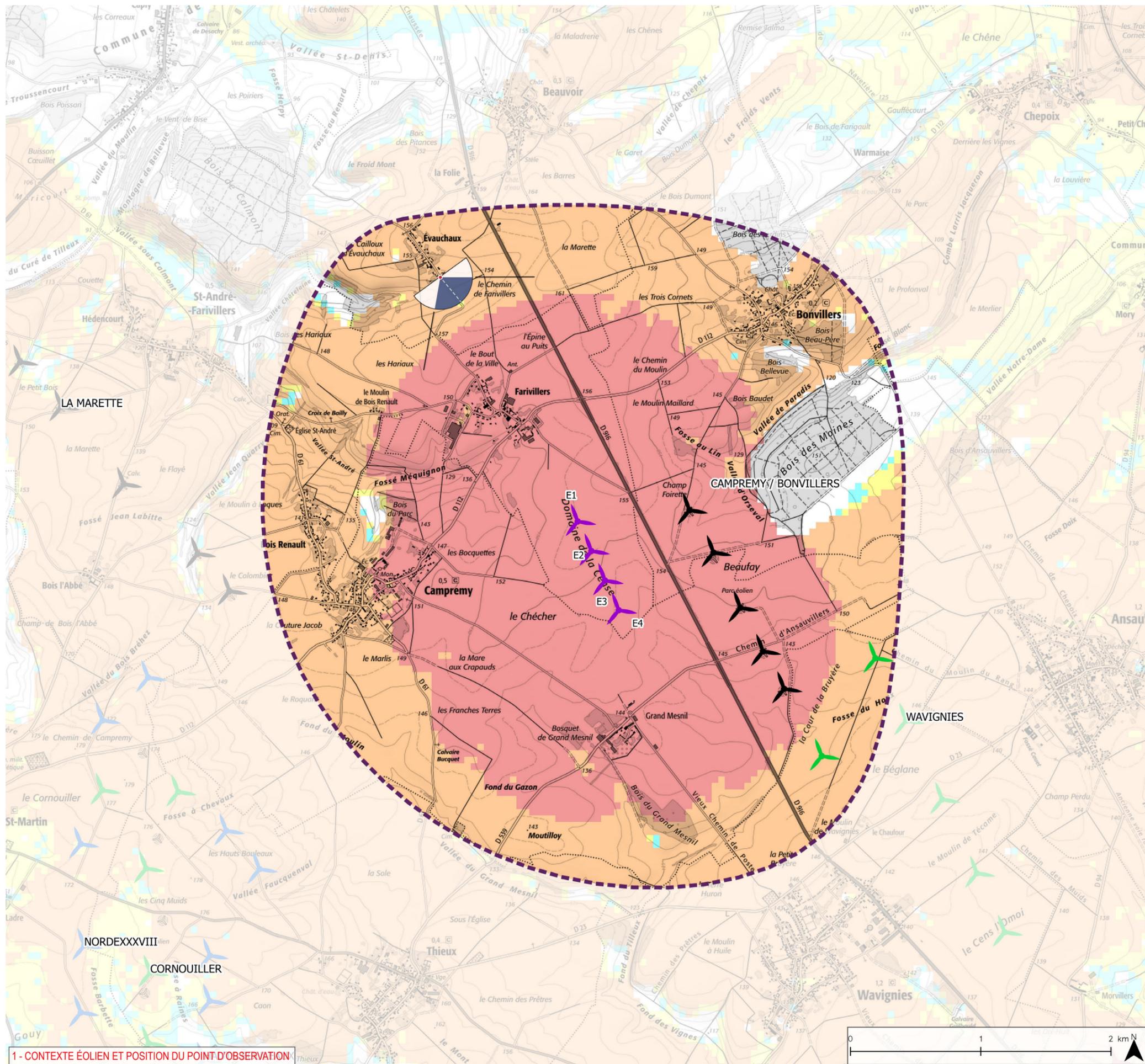
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'œil

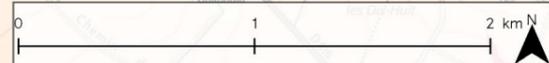
5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil

> Aires d'études

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



1 - CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION



Informations photographie

Identifiant : 057

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 650740, 6943855, 152,3

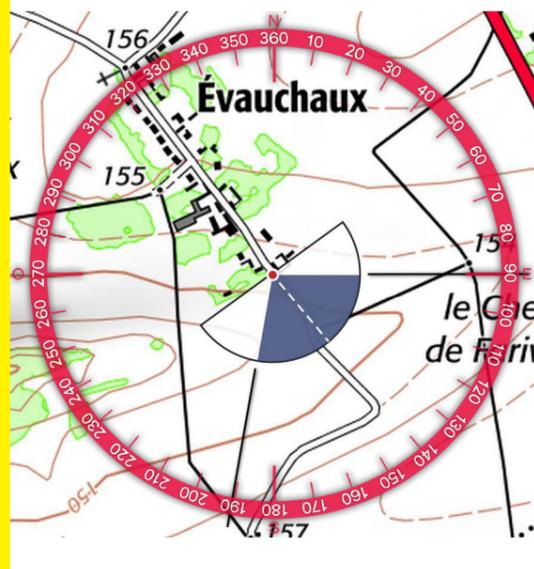
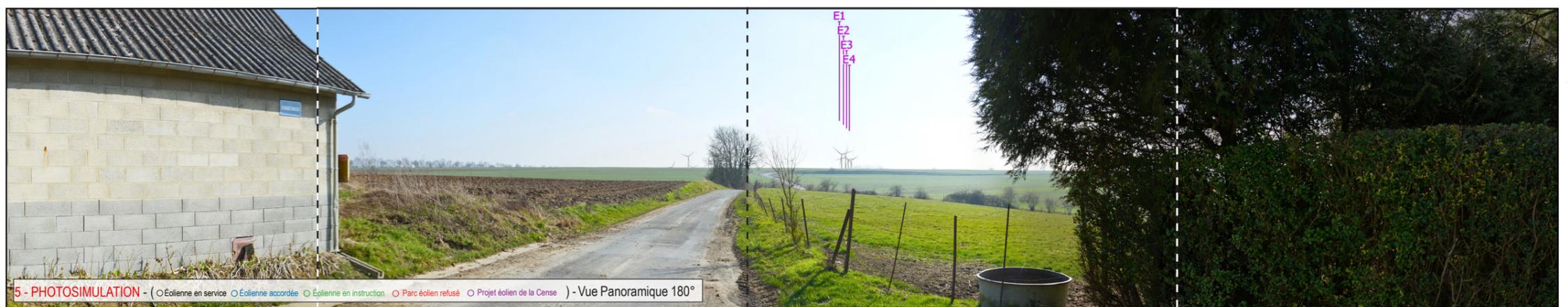
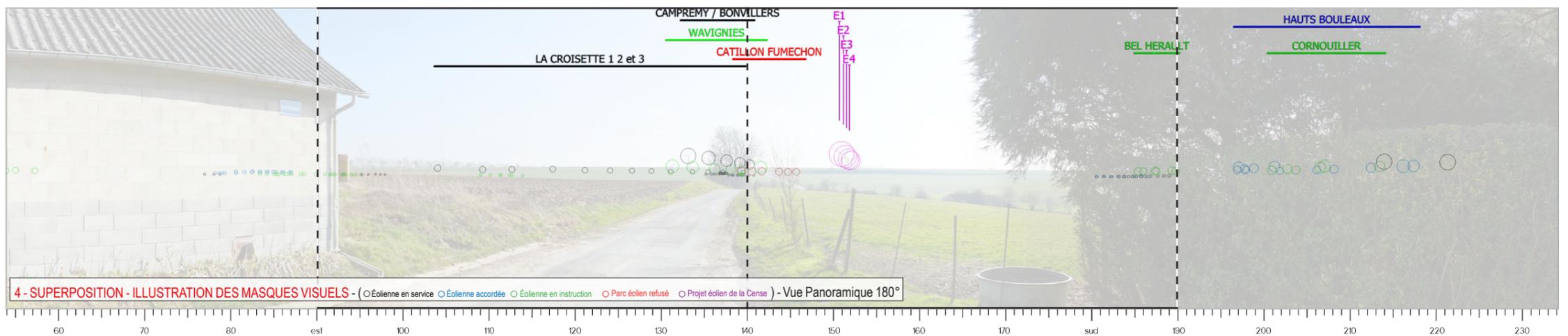
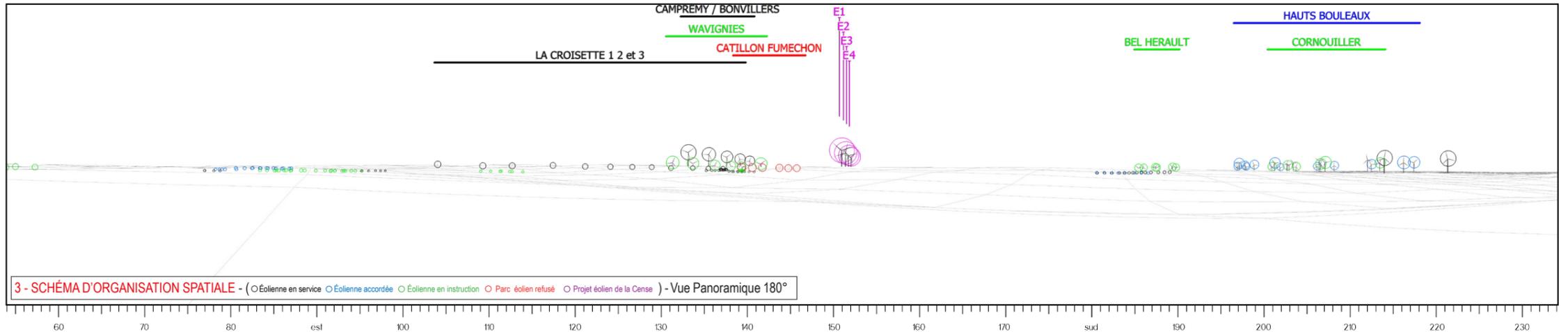
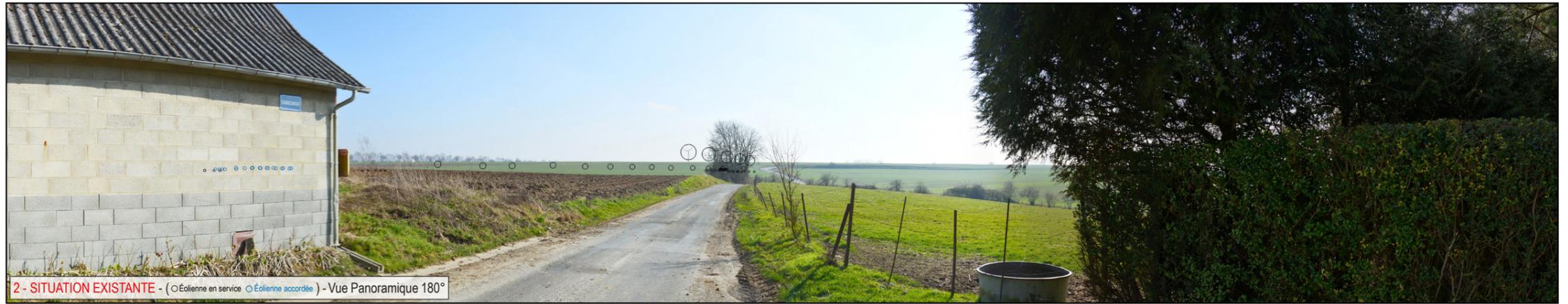
Date et heure de prise de vue : 21/02/2019 13:55

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5000

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m



- Contenu de la page ajouté ou modifié suite aux demandes de compléments -



6 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 100° x 34°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

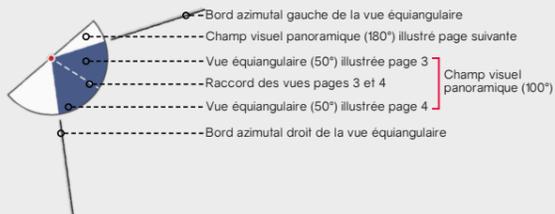
TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Pe Campremy / Bonvillers	Alors que, depuis ce secteur, le parc éolien de Campremy-Bonvillers se présente de façon un peu "dispersée", au contraire, les éoliennes de celui de la Cense dominent l'horizon en un groupe homogène assez compact. Les hauteurs des machines des deux parcs restent dans des dimensions à la fois relativement semblables et en rapport avec la végétation du plan intermédiaire.	<ul style="list-style-type: none"> > Effet d'étalement sur l'horizon > Effet de renforcement du motif éolien > Point d'appel perturbateur 	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Frange sud d'Évaux	Outre la végétation arborée qui les enveloppe, les maisons du hameau d'Évaux ont leurs façades orientées sud-ouest/nord-est, c'est à dire perpendiculairement à l'axe de vue en direction du projet de la Cense.	Modification du paysage quotidien Interférence visuelle	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 95m | 110m | 150m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E1 (2,7km)
 Éolienne la plus éloignée : E4 (3,4km)

Légende

> Cône de vue



> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien refusé
- Projet éolien de la Cense

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.2

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

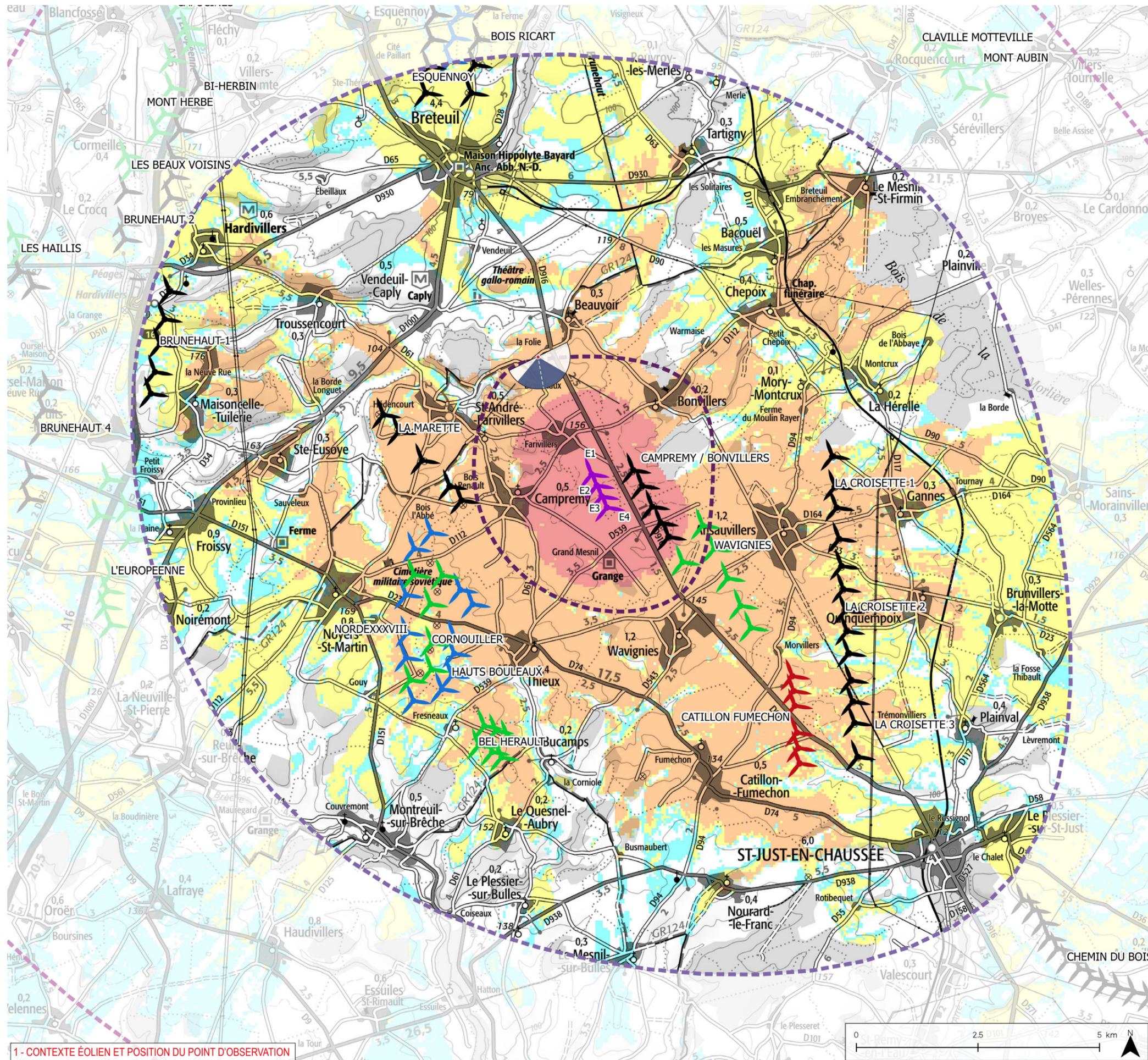
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

> Aires d'études

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



1 - CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION

Informations photographie

Identifiant : 058

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 650696, 6944404, 155,5

Date et heure de prise de vue : 21/02/2019 13:52

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

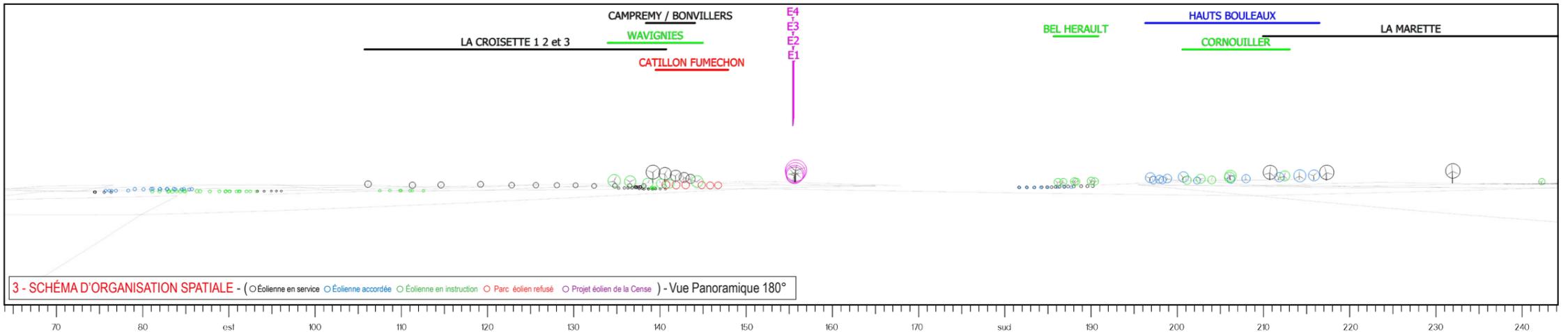
Appareil Photo Numérique : NIKON D5000

Assemblage panoramique : Cylindrique

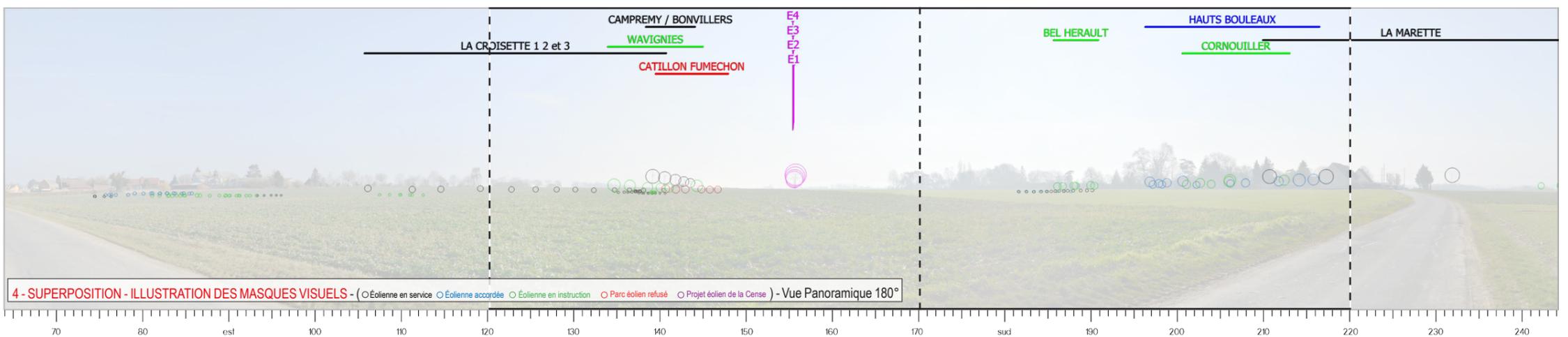
Hauteur de prise de vue : 1,6 m



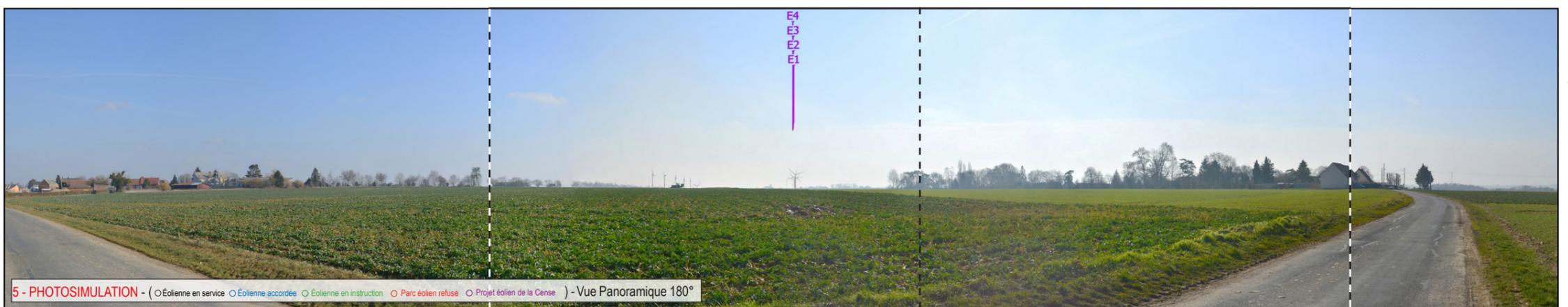
2 - SITUATION EXISTANTE - (○Éolienne en service ○Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°



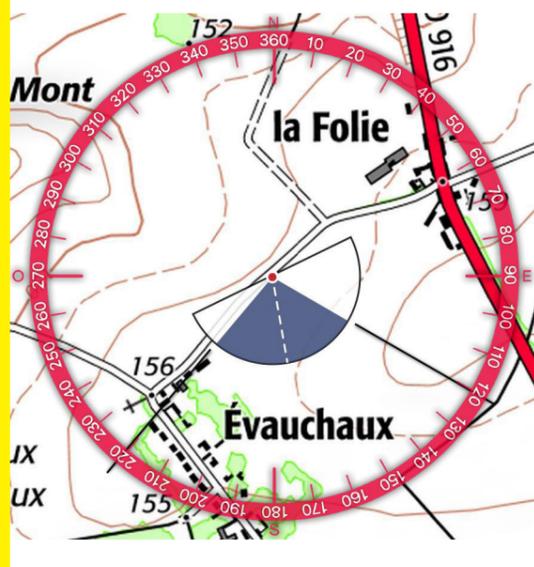
3 - SCHÉMA D'ORGANISATION SPATIALE - (○Éolienne en service ○Éolienne accordée ○Éolienne en instruction ○ Parc éolien refusé ○ Projet éolien de la Cense) - Vue Panoramique 180°



4 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○Éolienne en service ○Éolienne accordée ○Éolienne en instruction ○ Parc éolien refusé ○ Projet éolien de la Cense) - Vue Panoramique 180°



5 - PHOTOSIMULATION - (○Éolienne en service ○Éolienne accordée ○Éolienne en instruction ○ Parc éolien refusé ○ Projet éolien de la Cense) - Vue Panoramique 180°





6 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 100° x 34°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'IMPACT PAYSAGER	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Campremy / Bonvillers et PE de la Marette	Le paysage du plateau s'ouvre assez largement en direction du projet éolien (exactement dans l'axe de celui-ci, dont avec des interférences maximales) et du parc, existant, de Campremy-Bonvillers perçu légèrement de biais alors que, depuis ce point. Les rapports d'échelles des deux parcs sont cohérents à la fois entre eux et vis-à-vis des autres éléments du paysage.	> Effet de renforcement du motif éolien > Point d'appel perturbateur	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	GR 124	Le tracé du GR donnera à l'observateur vis-à-vis du parc de la Cense une vision avec des superpositions de rotors croissantes jusqu'à ce point puis décroissantes.	Interférence visuelle Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	Évauchaux	Outre la végétation arborée qui les enveloppe, les maisons du hameau d'Evauchaux ont leurs façades orientées sud-ouest/nord-est, c'est à dire perpendiculairement à l'axe de vue en direction du projet de la Cense.	Modification du paysage quotidien Interférence visuelle	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

Dans l'aire d'étude immédiate, le projet de la Cense entretient d'étroites relations visuelles avec les parcs éoliens existants de Campremy-Bonvillers et de la Marette. En fonction de la position de l'observateur, le projet s'inscrit soit en superposition des parcs existants - sans augmentation de l'emprise visuelle occupée par le motif éolien mais avec localement une modification de la lisibilité des parcs éoliens par effet de chevauchement - soit dans la continuité de ces parcs -générant alors un effet d'étalement sur l'horizon.

Le changement de modèle d'éolienne permet aussi de réduire la prégnance du rotor. Le projet est, par exemple, moins impactant depuis la frange est de Campremy (PHM n°50). Les éoliennes du parc en projet possèdent une silhouette et une hauteur bout de pale similaire aux éoliennes du parc de Campremy-Bonvillers. Cette modification de gabarit permet de se rapprocher davantage de celui des machines du parc en service et d'harmoniser le motif éolien perceptible à l'horizon.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Depuis les principaux axes de communication qui maillent le territoire de l'aire d'étude immédiate, le projet éolien présente un impact paysager qualifié de modéré à fort. En effet, même si le motif éolien est coutumier dans ce paysage de plateau, l'insertion du projet modifie l'appréciation du paysage depuis les voies départementales les plus fréquentées. De plus, bien que nettement visible le long de la RD 916, le parc éolien de la Cense ne génère pas de point d'appel perturbateur. Il fait écho au parc éolien de Campremy-Bonvillers, installé de l'autre cote de la voie.

■ VISIBILITÉ ET/OU COVISIBILITÉ AVEC LE PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER PROTÉGÉ

L'aire d'étude immédiate compte seulement 2 Monuments Historiques. Tous, la grange de Grandmesnil et l'église de Farivillers, ont fait l'objet de photomontages (n°45, 52 et 53). L'impact paysager varie de modéré à fort au regard de l'environnement ouvert et de la proximité du projet de la Cense vis-à-vis des édifices.

■ INTERVISIBILITÉ AVEC LES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET LES SECTEURS PANORAMIQUES

Dans l'aire d'étude immédiate, le plateau picard offre des vues dégagées sur des secteurs ouverts. L'implantation du projet au cœur du plateau de la Cense permet de limiter les effets d'écrasement sur les autres éléments

paysagers. Toutefois, localement, l'impact du projet est qualifié de fort pour les photomontages n°41 et 43. Malgré une modification du paysage existant les photomontages montrent qu'il n'y a pas de rupture d'échelle.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC LES SILHOUETTES DE BOURG

La modification potentielle du paysage quotidien pour l'habitat proche a été recensée comme le principal enjeu paysager de l'état initial. Ainsi, un nombre conséquent de photomontages (13), représentatifs des différentes perceptions depuis les habitats proches, a été réalisé.

L'analyse des photomontages montre que l'impact du projet de la Cense sur l'habitat est qualifié de faible à fort et relativise les sensibilités identifiées au stade de l'état initial. **Ces simulations présentent une implantation adaptée au contexte éolien local, notamment du fait que le modèle de l'éolienne est changé et que son gabarit se rapproche davantage de celui des éoliennes du contexte éolien à proximité (PE Campremy/Bonvillers). À noter qu'il demeure un impact qualifié de très fort sur 1 photomontage (n°50).**

La mesure de réduction du diamètre du rotor des éoliennes du parc de La Cense permet d'obtenir un parc éolien moins prégnant qu'initialement. En effet, avec une réduction de 12 m du rotor et une garde au sol plus importante, la silhouette des machines est davantage élancée. À noter toutefois que la hauteur bout de pale est identique (150 m).

Des mesures complémentaires pourront être recherchées pour réduire localement l'impact du projet mais l'impact sur le paysage quotidien des riverains est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien.

4 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

NUMERO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	VISIBILITÉ OU CO-VISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG
Aire immédiate						
41	Perception depuis le croisement entre la RD 916 et la RD 112	PE de Campremy / Bonvillers et PE de la Murette	RD 916 et RD 112		plateau	
42	Perception depuis la frange sud de Bonvillers	PE de Campremy / Bonvillers	RD 112			Frange sud de Bonvillers
43	Perception depuis la RD 112 traversant le centre-bourg de Bonvillers	PE de Campremy / Bonvillers	RD 112		vallon	Bonvillers
44	Perception depuis le croisement entre la RD 916 et la RD 539	PE de Campremy / Bonvillers	RD 916 et RD 539			
45	Perception depuis le hameau du Grand Mesnil	PE de Campremy / Bonvillers	RD 539	Grange de Grandmesnil (MH 1)		Hameau du Grand Mesnil
46	Perception depuis la RD 61, entre Thieux et Campremy	PE de Campremy / Bonvillers	RD 61			
47	Perception depuis le centre-bourg de Campremy	PE de Campremy / Bonvillers	RD 61			Campremy
48	Perception depuis le plateau du Colombier	PE de Campremy / Bonvillers				Bois Renault et Campremy
49	Perception depuis la RD 61, entre le hameau du Bois Renault et le village de Campremy	PE de Campremy / Bonvillers	RD 61			Bois Renault et Campremy
50	Perception depuis la frange est de Campremy	PE de Campremy / Bonvillers	RD 112			Frange est de Campremy
51	Perception depuis le hameau du Bois Renault					Hameau du Bois Renault
52	Perception depuis les abords de l'église (MH 2) de Saint-André-Farivillers	Parcs éoliens	RD 61	Église (MH 2)		
53	Perception depuis la RD 61 et le GR 124	Parcs éoliens	RD 61 et GR 124	Église (MH 2)		
54	Perception depuis le hameau du Moulin de Bois Renault	PE de Campremy / Bonvillers				Hameau du Moulin de Bois Renault
55	Perception depuis le centre de Farivillers	PE de Campremy / Bonvillers				Farivillers
56	Perception depuis la frange nord de Farivillers	PE de Campremy / Bonvillers				Frange nord de Farivillers
57	Perception depuis la frange sud d'Évauchaux	PE de Campremy / Bonvillers				Frange sud d'Évauchaux
58	Perception depuis le GR 124 à proximité d'Évauchaux	PE de Campremy / Bonvillers et PE de la Murette	GR 124			Évauchaux

Figure 118 : Tableau de synthèse des impacts paysagers des photomontages de l'aire d'étude immédiate

VALEUR DE L'IMPACT	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

H . ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE

1 . PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE

1.1. PRÉAMBULE

L'objectif de ce chapitre est de donner une idée, relative, de la présence éolienne dans le paysage et du degré d'encerclement des lieux de vie par les parcs éoliens construits, autorisés et par le projet éolien de la Cense, objet de la présente étude.

Les schémas présentés dans la suite de cette étude apportent ainsi une lecture théorique (par l'analyse du relief, l'affichage des différents angles et la représentation des éoliennes) sur la saturation visuelle éolienne depuis un point donné. Cette méthode s'appuie sur des données précises (MNT, caractéristiques techniques des éoliennes considérées) mais qui ne prend pas en considération les obstacles tels que les haies, les boisements et le bâti.

En fonction des résultats, les schémas d'occupation visuelle sont complétés par des photomontages afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle (évaluation du couvert végétal et analyse de la trame urbaine et des perceptions vers les projets éoliens).

La méthodologie présentée ci-après s'appuie sur les indices d'analyse proposés par la région Hauts de France (critères 1, 3 et 5) auxquels ont été ajoutés différents critères par l'agence Couasnon en appui sur son expérience du développement éolien et des enjeux paysagers liés aux intervisibilités entre les parcs (critères 2 et 4).

1.2. MÉTHODE D'ANALYSE

L'occupation visuelle est analysée sur une aire de 10 km. Ce périmètre reprend les préconisations généralement émises pour l'évaluation de la saturation et notamment celle de la DREAL Hauts de France¹.

L'ensemble du contexte éolien connu au jour de la réalisation du schéma est pris en compte (construits, autorisés, et en instruction). Les caractéristiques des éoliennes sont prises en compte (hauteur bout de pale réelle) et un filaire est affiché de façon circulaire (360°) autour du schéma de saturation. Il représente la visibilité des éoliennes vis-à-vis du relief et de leur prégnance visuelle (positionnement, visibilité et hauteur apparente) depuis le lieu d'observation. Une graduation verticale indique l'angle apparent propre de chaque éolienne potentiellement visible depuis le point d'observation. Ces éléments apportent une information précise quant à la prégnance possible de chaque parc ou projet éolien.

À noter que le parc éolien de Noyers-Saint-Martin fait actuellement l'objet d'une étude de repowering et pourra être remplacé par le parc en instruction du Cornouiller. C'est donc ce parc, en instruction et le plus impactant (car plus de machines), qui est simulé dans les schémas ainsi que dans les photomontages.

Cinq critères sont ensuite étudiés, chacun de ces critères ayant un seuil d'alerte spécifique.

> **Critère 1 - Indice d'occupation de l'horizon** : ce critère correspond à la somme des angles occupés par les parcs éoliens présents à moins de 10 km potentiellement visibles. Ainsi, les parcs éoliens qui sont masqués par le relief (et qui donc n'apparaissent pas sur le filaire) ne sont pas comptabilisés afin d'obtenir un indice d'occupation plus proche de la réalité. Cette méthode consolidée s'inscrit dans la volonté d'un indice représentatif des perceptions qui tient compte de l'évolution des hauteurs des éoliennes. Si l'angle cumulé est supérieur à 120°, le seuil d'alerte est atteint.

> **Critère 2 - Prégnance visuelle du motif éolien** : Afin d'apporter de la nuance supplémentaire à l'analyse de l'indice d'occupation de l'horizon, un second calcul est proposé pour tenir compte de la prégnance. Il correspond à la somme des angles occupés par le motif éolien et dont la hauteur apparente verticale des éoliennes est supérieure à 1° (on considère alors qu'elles peuvent être prégnantes). Si cette somme est supérieure à 100° sur l'aire de 10 km, le seuil d'alerte est atteint.

> **Critère 3 - Indice d'espace de respiration** : ce critère correspond à la mesure du plus grand angle sans éolienne dit « de respiration ». Si l'angle est inférieur à 90°, le seuil d'alerte est atteint.

> **Critère 4 - Répartition des espaces de respiration** : cela correspond à la détermination du nombre d'angle(s) de 60° (angle de la vision humaine) présent(s) sans éoliennes visibles. Si le nombre est strictement inférieur à 2, le seuil d'alerte est atteint.

> **Critère 5 - Indice de densité sur les horizons occupés** : « cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant². Pour ce critère, la DREAL recommande de comptabiliser les éoliennes à moins de 5 km qui présentent une prégnance forte. Dans cette méthode, nous utiliserons, dans un rayon de 10 km, le filaire affiché sur le pourtour pour définir les éoliennes présentant un angle apparent supérieur ou égal à 1° (ce qui correspond à une prégnance faible à forte). Ce nombre est ensuite divisé par l'indice d'occupation de l'horizon. Si l'indice de densité est supérieur à 0,1, le seuil d'alerte est déclenché.

Ces critères sont ainsi établis à l'état initial, à l'état projeté (c'est-à-dire avec l'ajout du projet éolien étudié) puis leur évolution est analysée. Ces résultats sont répertoriés dans un tableau et un texte d'analyse accompagne l'ensemble (schéma de saturation et tableau).

Concernant la réalisation technique des schémas de saturation, plusieurs éléments sont à préciser au préalable :

- > Lorsque deux groupements éoliens sont distants de moins de 5°, ils sont considérés comme faisant partie d'un même angle de saturation et aucun angle de respiration n'est répertorié.
- > Deux anneaux entourent les schémas de saturation : le premier (bord intérieur) indique les angles à l'état initial et le deuxième (bord extérieur) à l'état projeté.

La saturation visuelle du grand paysage est avérée quand les seuils d'alerte, définis par la DREAL, pour au moins deux indices sont approchés ou dépassés (compte tenu des approximations inévitablement liées à la méthode de calcul des valeurs d'indices). Il y a risque de saturation quand un des indices des critères de la DREAL est dépassé.

En fonction des résultats, les schémas d'occupation visuelle sont complétés par des photomontages afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle (évaluation du couvert végétal et analyse de la trame urbaine et des perceptions vers les projets éoliens).

² Extrait de la Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux «Paysage - Patrimoine» dans l'instruction des projets éoliens, DREAL Centre et DRAC Centre, 2015

2 . CHOIX DES BOURGS

Les bourgs les plus proches du projet sont potentiellement les plus exposés du fait de l'occupation maximale que peut présenter l'implantation dans son périmètre immédiat. En effet, plus on s'éloigne du projet plus l'emprise de celui-ci se réduit sur l'horizon.

Le choix des points tient compte :

- du contexte éolien en place afin de déterminer des secteurs où potentiellement le projet viendrait en réduction d'un espace de respiration existant,
- des demandes formulées par la préfecture de la DREAL Hauts-de-France, la préfecture de l'Oise et l'UDAP de l'Oise.

Ainsi, les bourgs de Campremy, Farivillers et de Wavignies ont fait l'objet d'une première étude. Puis les bourgs de Beauvoir, de Bonvillers, d'Ansauvillers, de Thieux, de Saint-André-Farivillers, d'Évauchaux ainsi que les hameaux de La Folie, de Grand Mesnil, de Bois Renault et du Moulin du Bois Renault ont fait l'objet d'une seconde étude, suite aux demandes de compléments et à l'avis de la MARE Hauts-de-France.

L'ensemble de ces bourgs, à proximité immédiate du projet, a fait l'objet d'une analyse afin d'estimer les risques d'encerclement et d'occupation auxquels ils seraient confrontés avec l'insertion du projet sur ce territoire.

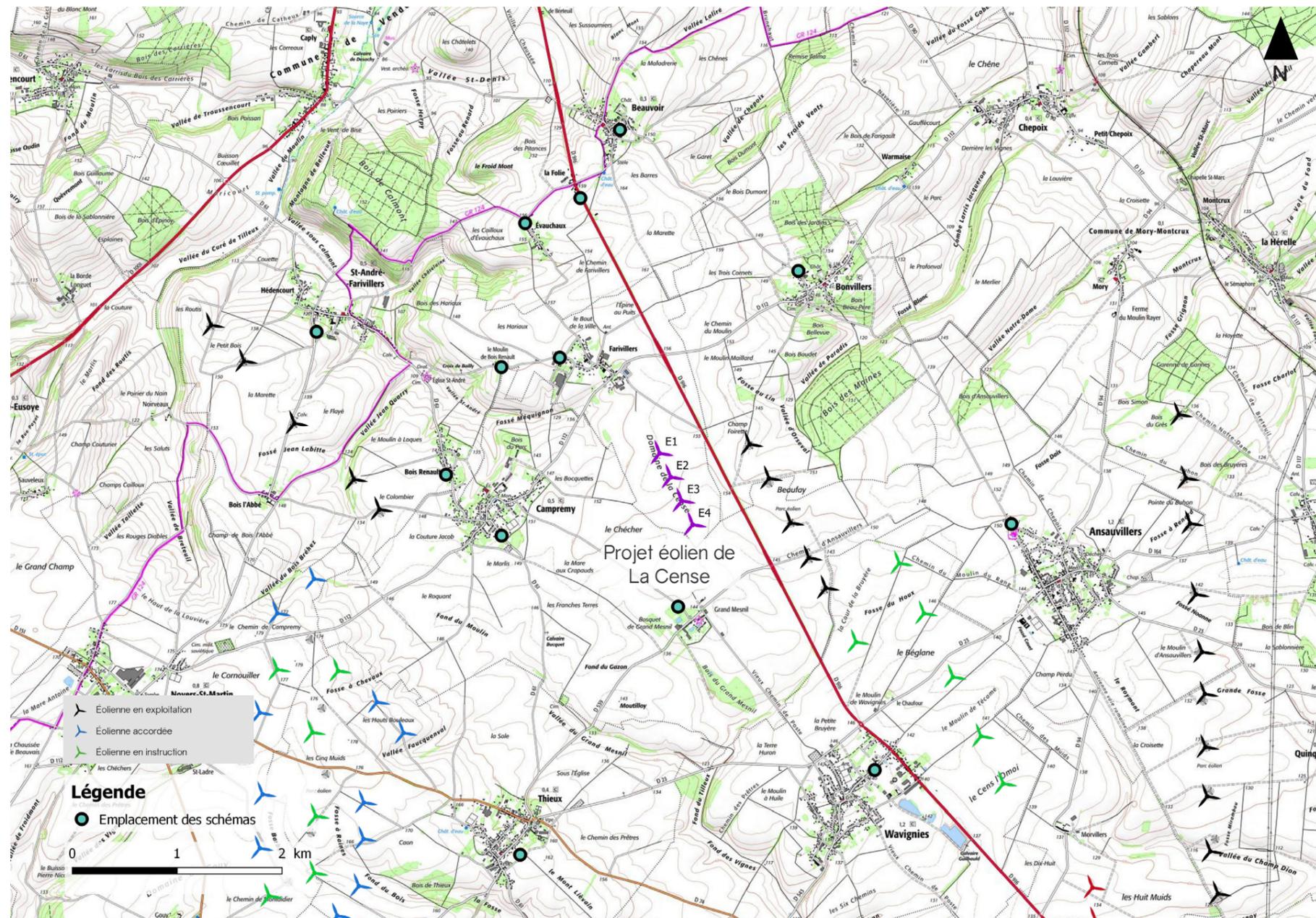


Figure 119 : Localisation des schémas d'occupation visuelle

3 . SCHÉMAS D'OCCUPATION VISUELLE

3.1. BOURG DE CAMPREMY

Le village de Campremy se développe au cœur d'un espace ouvert et cultivé (le plateau picard) à l'ouest du projet éolien. Ce bourg est traversé par le RD 112. Les perceptions depuis les franges sont relativement ouvertes sur les cultures environnantes. Elles sont en revanche plus restreintes depuis l'intérieur du bourg où la trame bâtie et la végétation constituent des masques visuels. Depuis les franges de ce bourg le motif éolien y est coutumier. En effet les parcs éoliens en service de Campremy-Bonvillers, de Noyers-Saint-Martin et de la Marette sont visibles.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de photomontages n°47, 49 et 50 pris respectivement depuis le centre ainsi que les franges nord et est et font état d'impacts modérés à très forts.

Concernant l'occupation visuelle du motif éolien :

À l'état initial, plusieurs parcs gravitent autour du bourg. Le parc construit le plus proche est le parc en service de la Marette, à l'ouest. L'occupation de l'horizon (critère 1) par le motif éolien présente une valeur de 194°, ce qui est au-dessus du seuil d'alerte. L'indice de densité (critère 5) présente également une valeur supérieure au seuil d'alerte, ce qui témoigne de secteurs où l'horizon est occupé de manière dense. Dans un rayon de 10 km autour de Campremy, 83 mâts ont été comptabilisés (dont 26 en instruction). De fait, au vu de l'occupation de l'éolien sur ce territoire, l'indice de respiration (critère 3) présente un angle continu sans éoliennes de 74°, ce qui est inférieur au seuil d'alerte. Le nombre d'espace de respiration (critère 4) est de 1. La prégnance visuelle du motif éolien (critère 2) est globalement qualifiée de modérée à forte.

Le projet est implanté à l'est du bourg et occupe un angle horizontal de 28°. Le cumul des angles occupés par des projets éoliens (critère 1) passe à 202° à l'état projeté. Cette valeur augmente peu après introduction du projet (+8°), puisque celui-ci s'insère en avant-plan du parc en service de Campremy-Bonvillers. Bien que la répartition des espaces de respirations (critère 4) soit identique à l'état projeté, l'angle de respiration maximum (critère 3), présent au nord-est du bourg de Campremy est diminué de 8°. Le positionnement et la géométrie du projet augmentent la prégnance (critère 2) et la densité du motif éolien (critère 5). À noter que ces critères étaient déjà dépassés à l'état initial. L'indice de densité augmente du fait de 4 éoliennes supplémentaires à prendre en compte pour un angle de 28°. Ce phénomène s'explique par un nombre d'éolienne réduit pour un angle occupé réduit et une implantation en avant-plan du parc de Campremy-Bonvillers (cf filaire).

D'après cette analyse théorique, au vu de l'évolution des critères obligatoires (1, 3 et 5), les trois seuils sont dépassés. La saturation visuelle est donc avérée depuis le bourg de Campremy. À noter également l'augmentation de la prégnance visuelle du motif éolien dont le seuil d'alerte est aussi dépassé (164° pour une limite à 100°). Toutefois, ce schéma doit être complété par l'analyse des photomontages pris aux abords du bourg afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle.

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Campremy

Critère 1 : Indice d'occupation de l'horizon

Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)
	194	Seuil d'alerte atteint	202	Seuil d'alerte atteint	

Critère 2 : Prégnance visuelle du motif éolien

Somme des angles occupés par le motif éolien dont la prégnance visuelle est supérieure à 1°

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 100° dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)
	156	Seuil d'alerte atteint	164	Seuil d'alerte atteint	

Critère 3 : Indice d'espace de respiration

Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"

Seuil d'alerte : inférieur à 90° dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)
	74	Seuil d'alerte atteint	65	Seuil d'alerte atteint	

Critère 4 : Répartition des espaces de respiration

Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine)

Seuil d'alerte : inférieur à 2 dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial		État projeté		Évolution
	1	Seuil d'alerte atteint	1	Seuil d'alerte atteint	

Critère 5 : Indice de densité sur les horizons occupés

Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé

Seuil d'alerte : supérieur à 0,1 dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial		État projeté		Taux d'évolution (en %)
	0,24	Seuil d'alerte atteint	0,25	Seuil d'alerte atteint	

Méthode élaborée par l'agence Coüasnon en appui sur son expérience du développement éolien et des enjeux paysagers liés aux inter-visibilités entre les parcs.

NB : L'ensemble des seuils d'alerte des critères étaient dépassés avant la prise en compte du parc de La Cense.

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - CAMPRÉMY

(Rayon de 10 km)

Réalisation : agence Couâsnon

LÉGENDE

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial

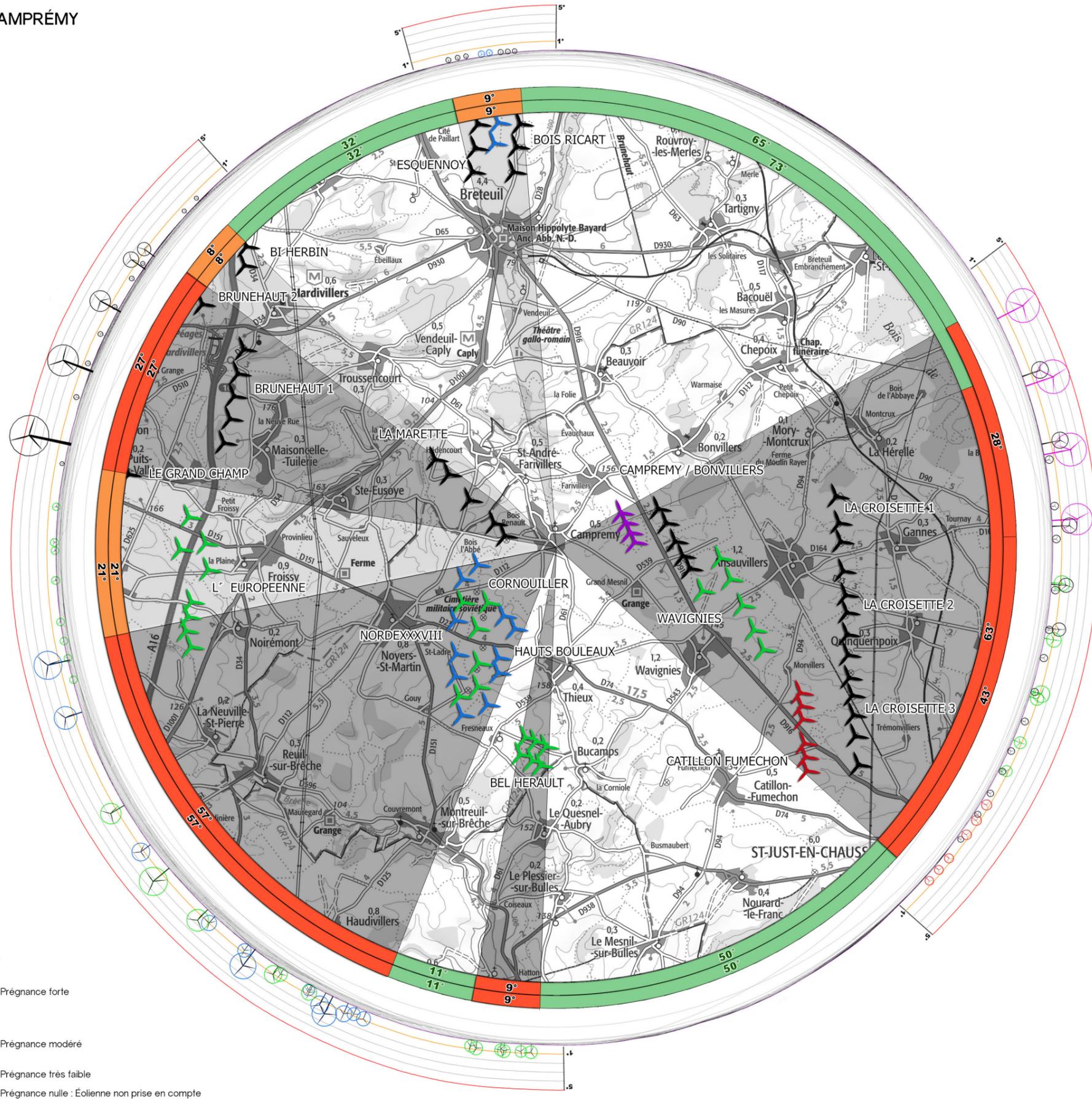
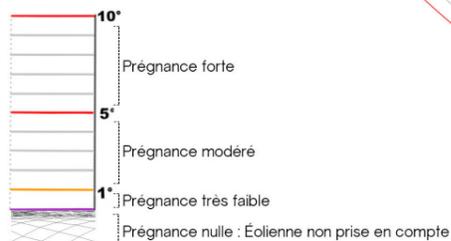
Angles de vues

- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
- Angle de vue sans éoliennes

Parcs éoliens

- Projet éolien de Saint-André Farivillers
- Parc éolien construit
- Parc éolien autorisé
- Parc éolien en instruction
- Parc éolien refusé

Prégnance



- Contenu de la page ajouté ou modifié suite aux demandes de compléments -